

Les poux à l'école : lignes directrices pour les parents et les tuteurs

Vue d'ensemble

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE), en partenariat avec les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) s'est engagé à respecter les recommandations des spécialistes professionnels des soins de santé et des communautés scolaires en ce qui a trait au traitement et à la prévention des poux.

L'approche du Ministère au traitement et à la prévention des poux vise à favoriser l'assiduité et la participation active des élèves à l'école. Conformément aux présents principes et aux normes de soins de santé, les élèves qui ont des poux doivent être traités à la maison et continuer d'aller à l'école comme d'habitude. On respectera la confidentialité, le caractère privé, la dignité et les meilleurs intérêts des élèves et de leurs familles en tout temps.

Les politiques « antilentes » ou « antipoux » qui absente les élèves de l'école ne sont pas efficaces. Les poux sont communs chez les élèves; ils ne répandent aucune maladie et les cas de poux sont souvent mal diagnostiqués.

On enverra un avis aux parents et aux tuteurs des élèves de l'école entière dans l'éventualité où un membre du personnel de l'école soupçonnait un cas de poux.

Qu'est-ce qu'un pou?

Les poux sont de minuscules insectes parasites qui vivent sur la tête et que l'on retrouve le plus souvent dans les cheveux propres. Leurs œufs, aussi appelés lentes, collent à la tige du cheveu, très près du cuir chevelu. Les poux se répandent le plus facilement par contact direct d'une tête à l'autre ou par l'entremise d'objets personnels utilisés sur la tête ou dans les cheveux (ex. chapeaux, peignes, brosses, élastiques) ou encore ceux tenus près de la tête (p. ex. les crayons ou les crayons de couleur). Le MEDPE est conscient du fait que la découverte de poux sur vos enfants peut susciter chez votre famille des sentiments d'inconfort et de honte. Les poux sont communs et peuvent toucher n'importe qui.

Traitement et prévention

La division de la santé publique de la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse offre des consignes précises sur comment prévenir, trouver et traiter les poux (voir le lien plus bas). Veuillez en aviser le personnel enseignant ou la direction de l'école si votre ou vos enfants ont des poux et tenir l'école au courant des situations associées aux poux à mesure qu'elles se présentent.

Aide pour traiter les poux

Les parents et les tuteurs qui éprouvent des difficultés à traiter les problèmes de poux à la maison doivent en aviser le personnel enseignant ou la direction de l'école de leur enfant. Les directions d'écoles peuvent aider les familles à obtenir les dispositifs de soutien nécessaires, par exemple d'autres informations et des moyens d'obtenir des traitements pour les poux, tout en respectant en tout temps la confidentialité, le caractère privé, la dignité et les meilleurs intérêts des élèves et de leurs familles.

Pour plus de renseignements, consulter « Pour la prévention, le dépistage et le traitement des poux » (Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse) :

<https://www.nshealth.ca/sites/default/files/documents/pamphlets/07137.pdf>